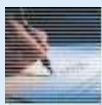




## Flash d'information n° 270 du 22 février 2017

### Statut & Carrière

### Arrêtés d'avancement d'échelons 1er semestre...



✉ Stéphanie FONTAINE  
02.48.50.82.55  
[stephanie.fontaine@cdg18.fr](mailto:stephanie.fontaine@cdg18.fr)

Les arrêtés d'avancements d'échelons à cadence unique sont en cours d'acheminement.

Au total, **190** collectivités et établissements publics sont concernées et **622** arrêtés ont été édités pour cette période.

Ces arrêtés à cadence unique ont été édités pour les grades qui ont déjà été impactés par la réforme PPCR (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération).

Note : pour les cadres d'emplois suivants : administrateurs, ingénieurs en chef, ingénieurs, directeurs de police municipale, bibliothécaires, psychologues, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques, médecins, biologistes, vétérinaires et pharmaciens, emplois administratifs et techniques de direction ainsi que pour le cadre d'emplois des agents de police municipale, la réforme PPCR ne les ayant pas encore impactés, nous devons attendre les textes avant de pouvoir vous envoyer les arrêtés d'avancements d'échelons.



Une liste de vos agents fonctionnaires pouvant avancer dans le courant de l'année 2017 vous a aussi été transmise. Les avancements d'échelons, prévus au-delà du 31 décembre 2017, n'apparaissent pas du fait que cette réforme qui a débuté en 2016 prévoit également de modifier les indices tous les ans jusqu'en 2020.

**Ce document n'est pas à nous retourner.  
Si toutefois une ou plusieurs situations ne vous semblent pas conformes,  
veuillez le signaler au service "Statut & Carrière" dès que possible.**

### Médecine Préventive

### Le rôle du Médecin de prévention...



✉ Secrétariat  
Ludivine MARTINAT  
02.48.50.94.31  
[med.prev@cdg18.fr](mailto:med.prev@cdg18.fr)



Le médecin de prévention agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale.

Il peut formuler un avis ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent au poste de travail au vu de ses particularités et au regard de son état de santé.

Les rôles respectifs du médecin de prévention et du médecin agréé s'exercent de façon complémentaire :

- le médecin agréé vérifie l'aptitude à l'exercice d'un emploi public correspondant aux fonctions postulées,
- le médecin de prévention vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent.

Pour en savoir plus sur les missions et actions du médecin de prévention ainsi que sur le conventionnement avec le CDG18, [téléchargez notre brochure...](#)

### Concours & Examens

### Examen professionnel d'Agent de Maîtrise Territorial 2017...



#### Calendrier des concours

Le jury de pré-admission aura lieu le **mardi 7 mars 2017**.

Les résultats seront disponibles sur notre site [cdg18.fr](http://cdg18.fr) le même jour, en fin d'après-midi.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

✉ Julie BONNEMORT  
02.48.50.94.30

✉ Julie HEURTAULT  
02.48.50.94.37

✉ Pascal PELLENTZ  
02.48.50.94.39  
[service.concours@cdg18.fr](mailto:service.concours@cdg18.fr)

### Examen professionnel d'Adjoint Administratif Territorial de 1re classe 2017...

L'épreuve écrite aura lieu le **mardi 14 mars 2017, à partir de 14 heures, au Carré d'Auron**.

**274** candidats sont admis à concourir à cet examen professionnel.

*Pour information, cet examen professionnel ayant été ouvert sous l'intitulé « adjoint administratif territorial de 1<sup>re</sup> classe » avant la parution du décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016, cette dénomination sera conservée durant toute la période d'organisation de l'examen. La liste d'admission sera toutefois établie sous l'intitulé « adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe » pour se conformer au décret.*

 BP 2001 - 18026 BOURGES Cedex -  02.48.50.82.50  02.48.50.37.59 - [www.cdg18.fr](http://www.cdg18.fr) [Contacts](#) [Plan d'accès](#)